

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bonne performance de prévoyance.ne pour l'année 2016

La Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel a réalisé une performance brute de ses placements de 4.0% en 2016.

Ce résultat est réjouissant compte tenu de la volatilité des marchés, marqués notamment par le Brexit et les élections américaines. La contribution à la performance provient principalement du rendement des actions internationales, des immeubles et des obligations en monnaies étrangères.

La Caisse réalise ainsi, pour la 4^{ème} année consécutive, une performance supérieure à la moyenne suisse.

Depuis sa création en 2010, prévoyance.ne a réalisé en moyenne les performances qu'elle espérait. Les mesures de recapitalisation mises en place en 2014 apportent également le soutien nécessaire à l'amélioration progressive de la situation financière selon les objectifs fixés.

Le degré de couverture de la Caisse passe de 63.1% à 64.2% et la réserve de fluctuation de valeur a pu être augmentée. Constituée des apports des employeurs de 270 millions en 2014, elle s'élève à 494 millions au 31.12.2016 (70% de son objectif).

La Caisse dispose par ailleurs d'une provision de 340 millions pour les bénéficiaires de rentes afin de financer l'abaissement nécessaire du taux d'intérêt technique de 3.5% à 2.25%.

En regard des règles de la capitalisation partielle, la situation financière actuelle est saine.

Toutefois comme indiqué dans ses communiqués de presse de juin 2015 et 2016, la Caisse a pris acte, suite à l'abaissement par la BNS en territoire négatif de son taux d'intérêt directeur, de la diminution des espérances de rendement de 3.8% à 2.8%. Elle a évalué l'impact de cette diminution sur les prestations des assurés et envisage un changement de plan d'assurance. Elle a remis en juin 2016 son rapport au Conseil d'Etat afin de trouver le financement nécessaire pour atténuer les conséquences du changement de plan, notamment en faveur des assurés tout proches de la retraite. A l'automne 2016, le Conseil d'Etat a organisé des discussions avec les représentants des associations professionnelles.

La Caisse a prévu d'informer les assurés et les employeurs affiliés dès que les adaptations de la loi cantonale (LCPFPub) seront entérinées. Le Conseil d'Etat envisage un traitement de son rapport au Grand Conseil à l'automne 2017. Les changements du plan d'assurance pourraient ainsi intervenir au 01.01.2019.

Dans ce cadre, avec effet au 01.07.2017, la Caisse a déjà pris une première mesure, en ramenant le taux de la rente de conjoint/concubin survivant de 70% à 60% (de la rente d'invalidité/retraite), taux prévu par la LPP (Loi sur la prévoyance professionnelle). Les assurés ont été avertis en avril 2017.



Les détails concernant l'exercice 2016 seront publiés dans le rapport annuel de gestion. Il sera validé par le Conseil d'administration en juin 2017 et disponible sur le site Internet www.prevoyance.ne.ch début juillet 2017.

Enfin, concernant le dossier de l'ex-Caisse de pensions du personnel communal de La Chaux-de-Fonds, le Tribunal administratif fédéral a rejeté, par arrêt du 19 mai reçu le 1^{er} juin 2017, la vingtaine de recours contre le plan d'utilisation des fonds excédentaires.

Les opposants peuvent faire recours au Tribunal fédéral dans un délai de 30 jours. A l'issue de cette période et sans recours auprès de l'instance supérieure, [prevoyance.ne](http://www.prevoyance.ne) se chargera de l'exécution du plan dans le respect des délais réglementaires. Les assurés concernés seront contactés dans le courant de l'été et les paiements interviendront avant l'échéance du 31 octobre 2017. Une information du liquidateur est disponible sur la page d'accueil de notre site Internet.

Des informations complémentaires peuvent être obtenues auprès de :

M. Olivier Santschi, directeur, tél. 032 886 48 11

M. Patrick Bourquin, président, tél. 079 402 46 19 (dès 15h30)

La Chaux-de-Fonds, le 9 juin 2017.

